

**225C0649**  
FR0000120693-FS0307

15 avril 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**PERNOD RICARD**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 avril 2025, la société de droit américain Massachusetts Financial Services Company<sup>1</sup> (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 avril 2025, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société PERNOD RICARD et détenir 12 909 864 actions PERNOD RICARD représentant autant de droits de vote, soit 5,12% du capital et 4,26% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PERNOD RICARD sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Sun Life Financial cotée à la bourse de Toronto. La société Massachusetts Financial Services Company déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 252 269 195 actions représentant 302 790 410 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.